



# COMMENT VERSER SA TAXE D'APPRENTISSAGE A L'ESIROI ?

- 1** Remplir le formulaire de votre organisme collecteur (CCI, CMA...) en complétant les mentions concernant votre entreprise.
- 2** Calculer le montant de votre taxe d'apprentissage en fonction de la masse salariale de votre entreprise.
- 3** Si vous avez accueilli des stagiaires ou effectué des dons en nature pendant l'année, déduisez ces frais.
- 4** Vous obtenez le montant définitif de votre taxe d'apprentissage.
- 5** Pour verser votre taxe d'apprentissage à l'ESIROI, renseignez une ou plusieurs formations parmi les 4 ci-dessous en n'oubliant pas de mentionner à chaque fois Université de La Réunion – ESIROI.

## Nos formations :

- Cycle préparatoire intégré aux 3 spécialités
- Cycle ingénieur en Agroalimentaire
- Cycle ingénieur en Bâtiment et Energie
- Cycle ingénieur en Informatique et Télécommunications

INTITULÉ	PART HORS QUOTA	
	CAT. A	CAT. B
CYCLE PRÉPARATOIRE INTÉGRÉ DE L'ÉCOLE D'INGÉNIEURS ESIROI	●	
INGÉNIEUR AGROALIMENTAIRE		●
INGÉNIEUR BÂTIMENT ET ÉNERGIE		●
INGÉNIEUR INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS		●

code UAI de l'école : 9741507V

## A DÉCOUPER OU À SCANNER :

Afin de pouvoir suivre le versement de votre taxe d'apprentissage et vous remercier de votre soutien, merci de bien vouloir remplir ce formulaire et nous le renvoyer

soit par courrier à :

**ESIROI,**  
Parc Technologique Universitaire,  
2 rue Joseph Wetzell,  
97490 Sainte Clotilde

soit par e-mail à :

communication-esiroi@univ-reunion.fr

Nom de votre entreprise :

.....

Nom de la personne à remercier :

.....

Adresse de votre entreprise :

.....

.....

Montant de la taxe d'apprentissage versée à l'ESIROI :

.....



Contact : E-mail : communication-esiroi@univ-reunion.fr - Tél : 02 62 48 33 40